



## omission de projet de construction lors d'un contrat de location

Par **benejazz**, le **15/03/2012** à **06:03**

Bonjour,

Nous venons de louer il y a quatre jours une maison auprès d'une agence immobilière . Cette maison nous semblait agréable car entourée d'un bois et d'une maison habitée par une vieille dame. Nous venons d'apprendre par le voisinage que ce bois qui jouxte la maison va devenir prochainement un lotissement .Il apparait que le permis de ce projet a été déposé en mairie et validé depuis deux ans déjà et que le constructeur n'a plus qu'une année pour le réaliser .Nous avons contacté le constructeur qui nous a confirmé la réalisation prochaine du projet. L'agence a-t-elle commis une faute en omettant de nous informer de ce projet, omission qui aurait sûrement annulé notre décision de location.

Si oui, quel recours avons-nous concernant le contrat de location, le prix du loyer et pourrions-nous demander une indemnisation des frais engagés?

Merci par avance de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **15/03/2012** à **08:09**

Bonjour,

Vous avez loué, pas acheté...

Vous n'avez pas vraiment d'autres recours que de donner congé si vous ne souhaitez plus habiter là.

Par **benejazz**, le **15/03/2012** à **09:15**

merci de votre réponse mais il y a un trou dans la législation face à une malhonnêteté avérée . soupirs!